

VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement –
Réglementation de la circulation et interdiction de stationnement rue
Pierre Corneille du 22 juillet au 5 août 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles
L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 18 juillet 2024 concernant les travaux de
reconnaissance de réseau gaz, par l'entreprise GRDF pour le compte de
SOBECA, du 22 juillet au 5 août 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de
ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation

Du ~~lundi 22 juillet 2024~~ **lundi 22 juillet 2024, 7 h 30 au lundi 5 août 2024, 18 h 00**, la chaussée
sera réduite à une-voie et la circulation sera réglementée par alternat manuel :

- rue Pierre Corneille : à hauteur du n° 9

ARTICLE 2 – Interdiction de stationnement

Du **lundi 22 juillet 2024, 7 h 30 au lundi 5 août 2024, 18 h 00**, le
stationnement sera interdit à tout véhicule :

- rue Pierre Corneille : à hauteur du n° 9

ARTICLE 3 -

Les panneaux de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en
place seront mis en place par l'entreprise concernée.

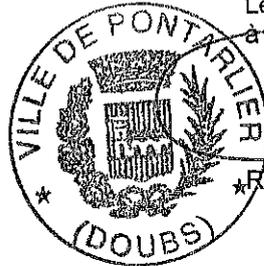
.../...

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les agents de la Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 18 juillet 2024

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. DMO
- 1 ex. SOGEA
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal délégué
à la Citoyenneté,

Romuald VIVOT
*Romuald VIVOT